

**GARDERIE**

Horaires d'ouverture (juillet/août)  
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

**PAS DE CANTINE DURANT LES VACANCES**

**SECRETARIAT**

Horaires d'ouverture de la Mairie  
Du Lundi au Jeudi :  
8h30 -12h30- 14h -18h  
Le Vendredi :  
8h30 -12h30- 14h -17h

**Mairie de MEAUZAC**

Tél : 05 63 31 64 98  
Fax : 05 63 31 53 86  
Mail : mairie-meauzac@info82.com

Permanence du Maire et des adjoints  
Le samedi matin de 10 heures à 12 heures

**LA POSTE**

**Horaires d'ouverture**

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :  
9h-12 h

Samedi : 9h-11h30

**BIBLIOTHEQUE**

**Horaires d'ouverture**

Lundi et vendredi : 16h30-18h  
Mercredi 16h-18h

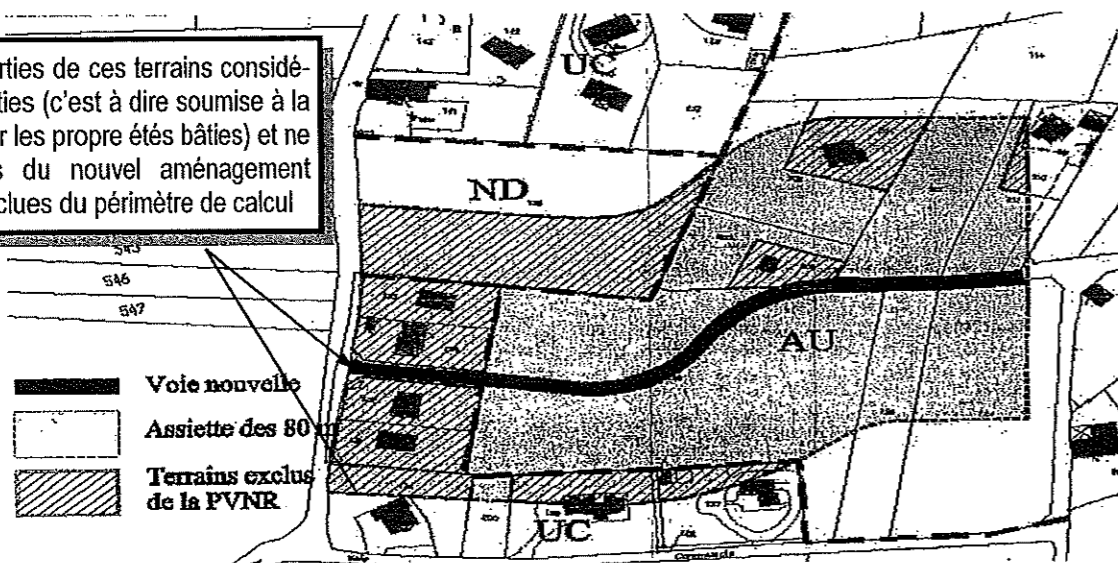
**Horaires d'été (juillet / août)**

Lundi, mercredi et vendredi de 17h à 18h

Enlèvement de la ferraille tous les premiers jeudi de chaque mois. Inscriptions à la Mairie

**La PVR (suite)**

Les parties de ces terrains considérées comme bâties (c'est à dire soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties) et ne bénéficiant pas du nouvel aménagement peuvent être exclues du périmètre de calcul



Peuvent être exclues du périmètre de calcul, les terrains durablement et définitivement inconstructibles soit pour des raisons physiques (ravin, rivières,...) soit du fait de prescriptions ou de servitudes administratives dont l'édition ne relève pas des compétences de la commune

**Mairie de MEAUZAC**

**Meauzac Informations**

Juillet 2005

Bulletin N° 10



**Le mot du Maire**

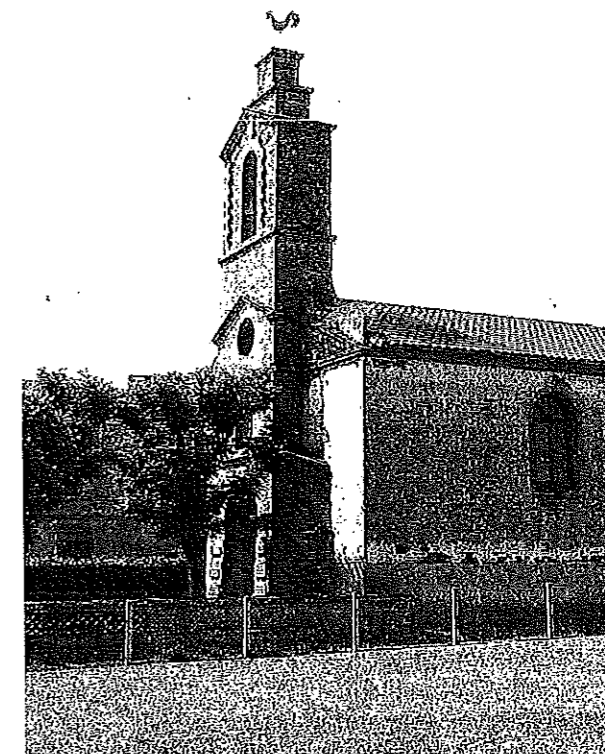
Les débuts de l'été sont toujours annonciateurs des vacances et de ce fait, propices au farniente. L'été 2005 ne dérogera pas à cette règle!

Je souhaite que ce soit le cas pour chacun d'entre vous et que cet été, comme les autres, vous rendent encore plus sereins et surtout mieux armés pour attaquer les différentes rentrées qui vous attendent. Cela dans le respect de l'environnement et le respect des règles de civisme concernant l'utilisation de l'eau. Cette eau si rare en ce moment doit être utilisée selon les réglementations en vigueur affichées en Mairie.

La municipalité de Meauzac ne s'endort pas et, malgré la baisse d'activités estivales, continue son embellissement (Mairie, massifs...) pour vous être encore plus agréable avant une année 2006 qui sera riche en événements. Mais nous aurons l'occasion d'en parler.

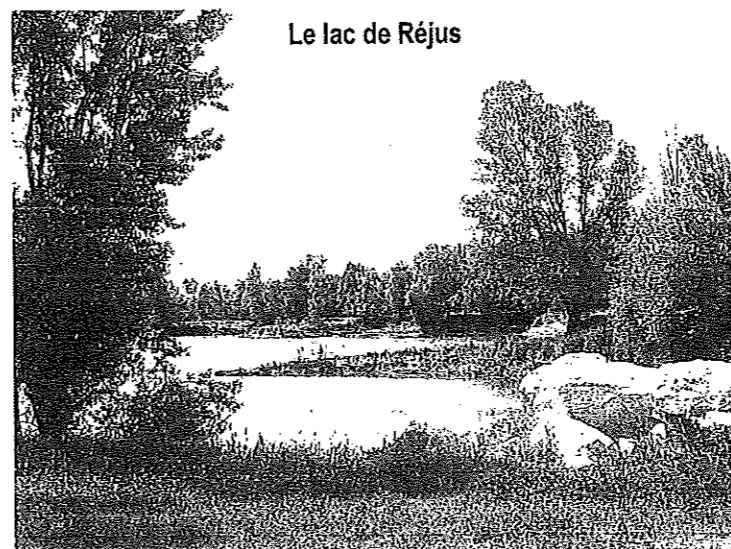
Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite un excellent été 2005.

Le Maire,  
**José LACOMBE**



**Les Dossiers du Semestre**

- \* Le Syndicat des Eaux de Castelsarrasin
- \* P.L.U : La Participation pour Voies et Réseaux (P.V.R)



Le lac de Réjus

**SOMMAIRE**

Au conseil municipal (2° semestre 2005)	p 2
Le budget 2005	p 4
Le travail des commissions	p 6
Les Brèves	p 7
Le Plan Canicule	p 9
La vie associative	p 10
Le Syndicat des Eaux de Castelsarrasin	p 12
La distribution d'eau potable	
L'assainissement	
P.L.U : Participation pour voies et réseaux	p 14

# Au conseil municipal

(Les comptes rendus officiels du Conseil peuvent être consultés en Mairie)

## REUNION DU 2 DECEMBRE 2004

### ► Rénovation du local à usage de salle de classe – Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Le 28 octobre 2004, accord pour la rénovation d'un local à usage de salle de classe (17.047,38 € H.T).

Mise en place d'un plan de financement et demandes de subventions auprès du Conseil Général (8.523 €), et la Région (1.500 €). L'autofinancement est au minimum de 20%.

### ► Approbation de la Charte de développement du Pays Garonne Quercy Gascogne

Après avoir pris connaissance de la Charte de Développement du Pays Garonne Quercy Gascogne, le conseil Municipal l'a adopté et a donné mandat au Président du Syndicat Mixte du Pays de Garonne Quercy Gascogne pour conclure le contrat de Pays d'ici la fin de l'exercice 2004.

## REUNION DU 26 JANVIER 2005

### ► Modification statutaire du SIVOM "Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne"

Avis favorable à la modification des statuts du Syndicat afin de lui confier la compétence suivante : "Étude, mise en place de tout type de transport des particuliers entre les Communes rurales du Terroir de Castelsarrasin, à l'exclusion du réseau urbain de Castelsarrasin dénommée TULIPE et des transports scolaires"

### ► Projets d'éclairage public – Convention de mandat

La réalisation du projet d'éclairage public de l'entrée du Village côté Lafrançaise est confiée au Syndicat Départemental d'Électricité (SDE). A cette fin, une convention de mandat sera signée entre la Commune et le SDE

Cette opération sera financée par une subvention du S.D.E. de 40% du montant HT des travaux plafonnés à 22 900 euros

### ► Mise en souterrain des lignes téléphoniques – Approbation d'une convention cadre entre le Syndicat Départemental d'Électricité et France TÉLÉ COM

Aux termes de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 dite "loi pour la confiance dans l'économie numérique", France TÉLÉCOM est maintenant tenu de procéder à la mise en souterrain de ses lignes téléphoniques lorsque, à l'occasion de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, sont supprimés des supports communs avec EDF.

Ce nouveau contexte est de nature à améliorer le cadre de réalisation des travaux conjoints, et surtout à partager les charges financières de mise en souterrain des lignes téléphoniques puisque le désengagement financier de France TÉLÉCOM laissait depuis quelques années à la charge des communes la très grande partie des travaux concernés.

La Direction régionale de France TÉLÉCOM a donc suggéré que le Syndicat Départemental d'Électricité de Tarn-et-Garonne, même s'il n'est pas impliqué financièrement, coordonne la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des

travaux, dans le cadre d'une convention générale.

Ainsi, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la convention-cadre passée entre le Syndicat Départemental d'Électricité et France TÉLÉCOM fixant les règles générales du partenariat et les principes de répartition des dépenses.

### ► Demande de participation de la Commune de Meauzac au financement des séjours éducatifs en Irlande et en Italie organisés par le Collège de Lafrançaise

Accord du Conseil Municipal pour le financement des séjours éducatifs organisés pour les élèves du Collège de Lafrançaise concernés domiciliés à Meauzac.

### ► Travaux de rénovation de la voirie suite aux inondations de 2003

En décembre 2003, la crue du Tarn a causé d'importants désordres à la voirie communale. Un relevé diagnostique effectué par les services de l'Équipement a permis de solliciter les aides financières auprès de l'État, du Département et de la Région. La Commune a ainsi obtenu 102.762 € de subventions.

L'estimation prévisionnelle des travaux se monte à 110.075 € HT auxquels s'ajoutent 1.129 € HT de frais divers et administratifs. Le montant de l'opération est donc arrêté à 111.204 € HT

Les travaux seront réalisés en une tranche. En application du Code des Marchés Publics, l'opération doit faire l'objet d'un marché public en procédure adaptée.

### ► Désherbage de la bibliothèque

En vertu de l'article L122-20 du Code des Communes, il s'avère nécessaire de procéder à la sortie de l'inventaire des ouvrages de la bibliothèque municipale. Une liste d'ouvrages très abîmés et irrécupérables ou obsolètes a donc été arrêtée.

Le conseil Municipal a décidé de donner ces ouvrages à l'association Classe Relais Départementale dont le siège se situe à Montauban.

## REUNION DU 17 FEVRIER 2005

### ► Nomination d'un élu au groupe de pilotage d'élaboration de l'Agenda 21

Monsieur Yves SALITOT a été désigné en tant que délégué titulaire et de Monsieur Jean-Louis CORLOUER en tant que délégué suppléant.

### ► Exercice du droit de préemption par la commune sur l'immeuble cadastré section B n°933 situé dans le village – Propriété de Monsieur et Madame Michel NOUGAYREDE

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée par Maître Lannes, Notaire à Lafrançaise, reçue en Mairie de Meauzac le 23 décembre 2004, concernant la vente d'un bien immobilier bâti, propriété de Monsieur et Madame NOUGAYREDE Michel,

Considérant que la propriété NOUGAYREDE est actuellement à usage commercial (alimentation tabac journaux),

## Sont exclus de la PVR

- ✓ les dispositifs de lutte contre l'incendie
- ✓ les réseaux de télécommunications
- ✓ le mobilier urbain
- ✓ les espaces verts
- ✓ la création d'écoles, de crèches, des salles de sports, de salle polyvalente...ou autre infrastructure.

Ces dépenses sont donc exclues de la participation demandée. Elles restent à la charge de la commune.

## LA PART A LA CHARGE DES PROPRIETAIRES

C'est la délibération spécifique du Conseil Municipal qui fixe la part des coûts TTC,

- soit en totalité
- soit partiellement

Il est recommandé que la commune ne garde une partie à sa charge que si cela se justifie : en cas d'équipement surdimensionnés ou si les équipements sont destinés à desservir d'autres secteurs. Seul un intérêt public peut justifier que l'on traite des secteurs de manière différente.

Le coût total de l'aménagement d'un secteur concerne donc le création :  
de la nouvelle voie  
et la mise en place des divers réseaux dimensionnés strictement pour les futures constructions pouvant être réalisées dans la limite de 60 à 100 mètres de chaque côté de cette nouvelle voie.

## LE MONTANT DE LA PVR (principe de calcul)

La répartition de la participation se fait au prorata de la superficie des terrains bénéficiant de la desserte compris dans la bande des 60 à 100 mètres de la voie.

*Schéma simplifié du mode de calcul:*

- 1— Étude de l'aménagement d'un secteur  
>> coût total des travaux (création nouvelle voie + extension des réseaux + divers frais d'étude.....)  
>> superficie totale du secteur concerné (60 à 100 m de chaque coté de la nouvelle voie)  
>> superficie des différentes parcelles concernées par le projet.

2— La délibération spécifique (au projet d'aménagement de ce secteur) fixe la part des coûts mise à la charge des propriétaires fonciers

$$\text{Coût total} / \text{superficie} = \text{coût au m}^2$$

3— Le montant de la PVR demandé à chaque propriétaires foncier concerné est :

Surface de la parcelle (compris dans les 60 à 100 m) X coût au m<sup>2</sup>

## MODALITES DE RECOUVREMENT

Il est exigé en une seule fois et calculé sur l'ensemble de la surface de l'îlot de propriété (ensemble des terrains appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision) situé dans le périmètre délimité par la délibération spécifique.

► Le débiteur est le propriétaire foncier à la date de la délivrance du permis de construire ou de l'acte assimilé (lotissement, autorisation de travaux, ...etc).

► Le recouvrement de la PVR peut se faire aussi par voie de convention avec les propriétaires fonciers qui le souhaitent.

La convention fixe:

- la date d'achèvement des travaux
- les modalités de règlement
- le régime des autres taxes applicables
- les dispositions d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété
- l'état des équipements publics existants et prévus

La convention est approuvée par le conseil municipal. Elle cristallise les droits à construire du terrain pour 5 ans à compter de la signature.

## LA PVR ET LES AUTRES TAXES

Les taxes d'urbanisme cumulables avec la PVR sont :

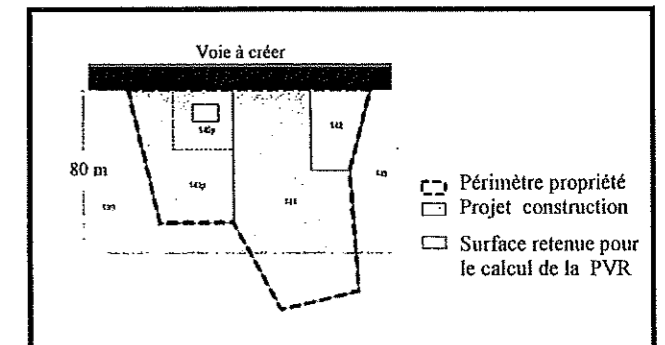
- la TLE (Taxe Locale d'Équipement)
- la taxe CAUE (Taxe Départementale)
- la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles)

En revanche, la PVR n'est pas cumulable avec :

- la taxe de raccordement à l'égout
- le PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble)
- la ZAC (Zone d'action Concertée)

La PVR ne peut comprendre le coût d'acquisition des terrains lorsque l'emprise de la voie a bénéficié d'une cession gratuite.

suite page 16



## P.L.U

# La PVR (La Participation pour Voies et Réseaux)

La loi SRU crée une participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux associés lors de l'ouverture à l'urbanisation de terrains pour lesquels on apporte une plus value en les rendant constructibles.

La PVR a été instaurée par l'article 46 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) du 13 décembre 2000 modifiée par l'article 49 de la loi Urbanisme et Habitat (loi UH) du 3 juillet 2003.

Ces articles sont traduits dans le Code de l'urbanisme par les articles L 332-11 et L 332-15.

### OBJET

La répartition des coûts des équipements publics est organisée entre les propriétés foncières et non plus entre les constructions.

Ce sont donc les propriétaires fonciers dont les terrains sont ainsi valorisés qui sont assujettis au paiement de la participation.

### INSTAURATION DE LA PVR

Cette disposition s'applique à toutes les communes, sur tout type de voie publique. L'instauration de la PVR se fait, en deux temps, par délibérations du Conseil Municipal.

■ Une première délibération (générale) instaure le principe de son exigibilité sur l'ensemble du territoire communal.

Lors de la réunion du 3 juillet 2002, le conseil municipal de MEAUZAC a adopté à l'unanimité l'instauration de la PVR sur la commune de MEAUZAC.

■ Une deuxième délibération (spécifique à chaque projet) précise :

- le programme des travaux
- la part du coût des travaux mis à la charge des propriétaires fonciers
- le montant de la participation par m<sup>2</sup> de terrain. A cette occasion, le périmètre concerné est délimité.

### MODALITES D'APPLICATION DE LA PVR

La PVR est mise en œuvre lors de la création de voies « en site propre » lors de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux territoires.

Elle peut aussi être appliquée lors de l'aménagement en voie urbaine d'une voie préexistante.

### Les terrains concernés par la PVR

Si lors de l'aménagement d'une nouvelle zone, une

nouvelle voie est envisagée (pour relier deux voies déjà existantes) les terrains assujettis à la PVR sont ceux situés entre 60 et 100 mètres de l'alignement de cette nouvelle « rue ». Ils doivent être obligatoirement situés dans un zonage constructible défini par le PLU (zones U ou AU). Ils doivent être non construits ou assimilés.

#### Les terrains exclus de la PVR :

- Les terrains déjà construits
- Les terrains nus constructibles mais déjà desservis par les réseaux
- Les terrains non constructibles
- Les terrains compris dans le périmètre de deux voies conventionnées (Une seule PVR peut être exigée).

#### Les constructions exemptées de la PVR

- **Exemption de plein droit :**
  - . les constructions édifiées dans les périmètres de PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) ou de ZAC (Zone d'Action Concertée)
  - . les constructions édifiées sur des terrains déjà construits et réputés desservis.
- **Exemption facultative :**
  - . les logements sociaux (cette exemption doit être décidée lors de la 1<sup>ère</sup> délibération ; cette option n'a pas été choisie par le conseil municipal de MEAUZAC lors du vote du 3 juillet 2002).

### LES EQUIPEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PVR

La participation des propriétaires fonciers concernés comprend :

1- **Les frais liés aux études nécessaires à la mise en place du projet** (acquisition de terrains, frais financiers, coûts de réalisation,...)

#### 2 - Les équipements de voirie

- les travaux de voirie (la voie en elle-même, les trottoirs, les emplacements de stationnement, les espaces plantés, les pistes cyclables,...)
- l'éclairage public
- le dispositif d'écoulement des eaux pluviales
- les éléments nécessaires au passage des réseaux souterrains de communication

#### 3 - Les différents réseaux

- réseau d'eau potable
- réseau d'assainissement dans le cas de zones prévues pour l'assainissement collectif
- réseau d'électricité
- réseau de gaz

### Au conseil municipal (suite)

Considérant que l'objectif de préemption de celle-ci est de modifier, à terme, sa destination ; à savoir, déplacer l'activité commerciale vers le centre du village dans l'ancien immeuble Marty spécialement acquis à cette fin.

Considérant que ce projet a une finalité conforme à l'article L.210-1 – alinéa 1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que le prix de vente figurant dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 245.000 €, a fait l'objet d'un avis favorable du Service des Domaines,

Le conseil Municipal décide par 12 voies pour et 3 contre d'exercer le droit de préemption sur cet immeuble au prix forfaitaire de 245.000 € figurant dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner.

#### REUNION DU 15 MARS 2005

#### ► Approbation des devis relatifs aux travaux de rénovation de la Mairie et demandes de subventions

Le Conseil Municipal a décidé de faire entreprendre des travaux de rénovation des façades et des ouvertures de la Mairie pour un montant de 26.993,39 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Conseil Général (2 tranches) 4.062,54 €
- Subvention de la Région Midi-Pyrénées 6.770,92 €
- Autofinancement 16.159,93 €

#### ► Financement de l'achat de l'immeuble cadastré B933 – Choix du prêteur

Pour l'acquisition de l'immeuble appartenant à Monsieur et Madame Michel NOUGAYREDE d'un montant de 245.000 €, un emprunt sera souscrit auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

Durée : 12 ans, taux : 3,20%, échéances annuelles, frais de dossier : néant.

#### ► Participation de la Commune aux frais de transports scolaires année 2005/2006

La participation de la commune aux frais de transports scolaires pour l'année 2005/2006 s'élèvera à 46 € pour les demi-pensionnaires et à 23 € pour les pensionnaires

#### ► Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols

Le projet de modification du P.O.S créant une zone Nca sur les parcelles concernées par le stand de tir et ses installations spécifiques a été approuvé par le Conseil Municipal après enquête publique et suite aux conclusions et au rapport du Commissaire Enquêteur.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1 (Madame DOMPEYRE, membre de l'AMTARC, n'a pas participé au vote)

#### REUNION DU 12 MAI 2005

#### ► Constitution du jury d'assises pour l'année 2006

Trois personnes ont été tirées au sort pour la constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises.

#### ► Aménagement de l'entrée du village – Demande de subventions auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

Les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée de la traverse du Village ont été achevés l'an passé. Afin d'embellir le village, il a été prévu lors du vote du budget primitif pour l'année 2005 d'aménager l'entrée du bourg du côté La-française.

Le programme de travaux porte sur l'aménagement d'un trottoir, la plantation d'arbres et de fleurs, la mise en place d'un arrosage intégré automatique, l'installation de l'éclairage public de la traverse ainsi que celui du lavoir.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève 28.001,43 € T.T.C. Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Tarn et Garonne.

#### ► Rénovation des dalles de l'église – Approbation des devis et demande de subventions auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne

Le Conseil Municipal a décidé de faire rénover les dalles de l'église et a retenu le devis de l'entreprise DAL'ALU pour un montant H.T de 5.482,16 €. Une aide financière auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne sera demandée.

Les chenaux retenus seront de couleur cuivre, s'intégrant parfaitement dans l'architecture de l'église. Ils seront fabriqués directement sur place et de forme spéciale.

#### ► Location appartement au-dessus de la Poste.

Suite au départ des locataires de l'appartement situé au dessus de La Poste, le conseil Municipal a approuvé la candidature de Monsieur et Madame KORE.

#### REUNION DU 2 JUIN 2005

#### ► Travaux de voirie suite aux inondations de décembre 2003 – Approbation du marché

Le marché de travaux à conclure entre la Commune de Meauzac et l'entreprise MALET d'un montant de 115.418,07 € T.T.C a été approuvé.

#### ► Approbation du versement d'une subvention à l'Association des Paralysés de France pour Monsieur BOULET Bernard

L'Assemblée a émis un avis favorable au versement d'une subvention à l'Association des Paralysés de France pour l'achat d'un siège pivotant afin d'équiper la voiture de Monsieur BOULET Bernard.

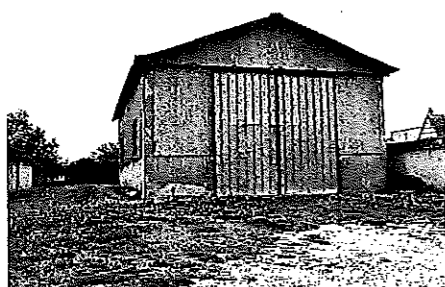
#### ► Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012.

Le Conseil Municipal a décidé d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012.

#### ► Programme TICE 5<sup>ème</sup> tranche – Convention de mise à disposition du matériel

La convention de mise à disposition des matériels informatiques du programme TICE 5<sup>ème</sup> tranche (équipement des CP), acquis par le SIVOM, a été approuvée.

## LE BATIMENT DESTINE AUX SERVICES TECHNIQUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE (SIV)



### REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2004 :

#### ACQUISITION DU BÂTIMENT DU SIV - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la décision du 28 octobre 2004 d'acquiescer le bâtiment du Groupe Coopératif Occitan pour un montant de 12.195,92 €, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

L'acquisition a été financée en partie par une subvention du Conseil Général 82 pour un montant de 2.160 €.

### REUNION DU 15 MARS 2005 :

#### TRAVAUX DANS LE BÂTIMENT DU SIV - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le bâtiment destiné aux services techniques du SIV a besoin d'être rénové. Le coût des dépenses nécessaires à cet aménagement s'élève à 96.154 € H.T, frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement : DGE (dotation globale d'équipement versée par l'État), Conseil Général 82 et emprunt.

### REUNION DU 13 AVRIL 2005 :

#### TRAVAUX DANS LE BÂTIMENT DU SIV PRESTATION D'ASSISTANCE DE LA DDE

Le coût des dépenses nécessaires à la réalisation des travaux s'élève à 96.154 € hors taxes dont 18.154 € de maîtrise d'œuvre et de frais d'études.

L'offre présentée par la Direction Départementale de l'Équipement relative à la maîtrise d'œuvre et dont le montant s'élève à 3.672 € H.T a été approuvée par l'Assemblée.

Le Syndicat de Voirie, qui louera le bâtiment, prendra à sa charge l'intégralité de l'investissement. Au final, cette opération ne coûtera rien à la commune.

## Le budget 2005

La commune gère en réalité non pas un, mais trois budgets :

- \* Le budget principal
- \* Le budget assainissement
- \* Le budget du CCAS (Centre communal d'action sociale).

Ces budgets sont autonomes et ont chacun une "section fonctionnement" et une "section investissement". Le budget principal (investissement et fonctionnement) peut, et c'est parfois indispensable, subventionner les deux autres budgets. L'inverse n'est pas possible.

### Les comptes administratifs 2004

Avant de proposer le budget prévisionnel pour 2005, il est indispensable de clôturer l'exercice 2004.

Le compte administratif est la « photographie » réelle de la gestion du Maire lors de l'année écoulée. A l'occasion du vote du Compte administratif par les conseillers municipaux, le Maire ne participe pas aux débats. Il quitte la salle du Conseil. Messieurs CAILLET Patrick et BUTTIGIEG Florian, absents, ont donné respectivement pouvoir à Messieurs SERVAT Raymond et LACOMBE José.

Les comptes administratifs ont été présentés par Mademoiselle Céline GILIS :

#### \* Le budget principal (résultats 2004)

##### Section de fonctionnement :

Dépenses :	501.319 €
Recettes :	545.958 €
Résultat de clôture :	44.639 €
Résultats antérieurs reportés :	130.698 €
<b>Résultat total :</b>	<b>175.336 €</b>

##### Section d'investissement :

Dépenses :	459.120 €
Recettes :	338.460 €
Résultat de clôture :	-120.660 €
Restes à réaliser	
en dépense :	16.640 €
en recettes :	2.668 €
solde :	-13.972 €
Résultats antérieurs reportés :	180.552 €
<b>Résultat définitif :</b>	<b>45.919 €</b>

## L'assainissement

Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 :

- tout immeuble d'habitation doit être raccordé à un réseau d'assainissement des eaux usées. Les systèmes d'assainissement sont soit collectifs (le centre du village de Meauzac), soit autonomes (le territoire de la commune à l'exclusion du centre)
- la commune est responsable de l'approvisionnement en eau potable mais aussi de l'épuration des eaux usées (article L.2224-8 du CGCT)
- la commune a l'obligation de réaliser un zonage d'assainissement en délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif de celles relevant de l'assainissement autonome. Il s'agit du schéma d'assainissement (en cours d'étude) qui sera l'élément déterminant pour l'élaboration du futur P.L.U de la Commune de Meauzac

#### ► ASSAINISSEMENT AUTONOME (NON COLLECTIF)

A défaut d'équipement collectif, un assainissement autonome doit être installé. Il doit être conçu, implanté et entretenu de manière à ne pas présenter de risque de contamination ou de pollution des eaux (de surface et souterraines). Ainsi, seule une entreprise spécialisée est capable d'installer un tel dispositif.

Cet assainissement autonome, à la charge du propriétaire, comprend une fosse septique et un système d'épandage.

Les propriétaires sont tenus de vérifier et de nettoyer leur installation. La fosse septique doit être vidangée régulièrement. Cette charge incombe à l'occupant de l'habitation (propriétaire ou locataire)

La commune, depuis la loi sur l'eau, est chargée du contrôle des installations d'assainissement autonome. Selon la loi n°92-3 du 3 janvier 1992, la Commune a obligation de mettre en œuvre un dispositif de contrôle. Ainsi, par délibération du 24 mars 2004, le Conseil Municipal de Meauzac a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé du contrôle.

Par délibération du 28 janvier et du 28 octobre 2004, la Commune de Meauzac a délégué par convention la réalisation du contrôle des installations d'assainissement non collectif au SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux), service du Conseil Général.

Cette convention avec le SATESE prévoit d'apporter une assistance technique à la Commune de Meauzac pour le contrôle des nouvelles installations.

Ce dernier s'effectue en 2 temps :

- visite technique de conception et d'implantation de l'installation nouvelle
- vérification technique de bonne exécution des ouvrages

Le contrôle des installations existantes sera également effectué mais ultérieurement. La priorité porte sur les installations nouvelles.

Le SATESE facture 155 € à la Commune à chaque contrôle. La Commune facture à son tour 150 € au propriétaire contrôlé.

#### ► ASSAINISSEMENT COLLECTIF ("TOUT À L'ÉGOUT")

Lorsque le réseau de collecte collectif existe :

- les nouvelles constructions édifiées sur la zone desservie doivent se raccorder immédiatement. Cette obligation est d'ailleurs l'une des conditions de délivrance du permis de construire.
- les logements existants disposent de deux années à compter de la mise en service du réseau d'assainissement pour procéder aux travaux de raccordement (pose de conduite entre le logement et le réseau communal)

La Commune de Meauzac s'est dotée d'un réseau d'assainissement collectif sur le centre du Village. Depuis 1996/1997, 52 tabourets sont raccordés à ce réseau.

En 2004, dans le cadre de l'élaboration du P.L.U, le bureau d'études G2C a effectué un diagnostic sur ce réseau, après 8 ans de fonctionnement, avant de préconiser à la Municipalité les améliorations et les extensions possibles du réseaux.

#### Branchement à l'assainissement collectif :

Lors de la demande de raccordement, le propriétaire prend connaissance du règlement général d'assainissement de la Commune de Meauzac.

Ce règlement stipule :

- l'obligation de raccordement des immeubles desservis c'est à dire les maisons ayant un tabouret à leur disposition (article L33 du Code de la santé Publique)
- l'interdiction de raccorder les eaux pluviales au réseau d'assainissement ainsi que de déverser certains effluents polluants
- les conditions générales d'exécution des branchements ainsi que de leur entretien...

#### Financement du réseau d'assainissement collectif :

- la taxe de raccordement au réseau  
Jusqu'en juillet 2003, elle était fixée à 228,67 € (1.500 F). Depuis le 11 juillet 2003 (délibération du Conseil Municipal), elle s'élève à 914,69 € pour les maisons existantes et 1.829,39 € pour les nouvelles constructions. Ces tarifs sont équivalents à ceux pratiqués dans les communes environnantes.

- la redevance assainissement

Elle est prélevée par le Syndicat des Eaux avec la facturation de la consommation de l'eau. Elle constituée par :

- une taxe fixe d'assainissement reversée à la Commune de 60,98 € T.T.C
- une taxe d'assainissement de 0,229 € par m3 d'eau consommée.

# Le Syndicat des Eaux de Castelsarrasin

## L'eau potable

(dont 1 à Meauzac de 200 m<sup>3</sup>), 1 enterré à Pouzarques)

- Surveillance du pompage
- Contrôle de la qualité de l'eau
- Relevés des compteurs
- Établissement des factures et perception des redevances d'assainissement des communes adhérentes qui l'ont prévu par convention.

### Financement du syndicat

- Location des compteurs
- Vente de l'eau aux particuliers
- Vente de l'eau à la SAUR pour la commune de CASTELSARRASIN

### Contrôle de la qualité de l'eau

Ce contrôle est réalisé par la D.D.A.S.S qui effectue en moyenne, sur la Commune de Meauzac, des prélèvements et des analyses tous les 2 mois soit avant l'alimentation du château d'eau, soit directement sur le château d'eau ou sur 10 points de prélèvement répartis sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement aux services de la D.D.A.S.S, le Syndicat des Eaux effectue un autocontrôle résiduel du chlore sur 5 points du réseau. La fréquence est le 1 à 2 prélèvements par jour pour le chlore et 1 fois par jour pour les nitrates.

En 2004, la qualité de l'eau a été jugée bonne.

### Le prix de l'eau

La facturation de l'eau sur la commune de Meauzac comprend en 2004 :

- l'abonnement du compteur (15 mm) : 15 € T.T.C
- la consommation en eau : 0,861 € T.T.C / m<sup>3</sup> consommé
- la taxe sur les consommations : 0,021 € T.T.C / m<sup>3</sup> consommé
- la taxe ADOUR GARONNE : 0,038 € T.T.C / m<sup>3</sup> consommé

### Le coût de l'assainissement

Par délibération du Conseil Municipal de Meauzac du 26 mai 1998, le Syndicat des Eaux de Castelsarrasin est chargé du recouvrement de la taxe d'assainissement qu'il reverse intégralement à la Commune.

**INFORMATION** : Si vous devez réaliser des travaux, pensez à contacter le Syndicat des Eaux pour connaître l'emplacement des réseaux.

Le Syndicat des Eaux de la Région de Castelsarrasin a été créé par arrêté préfectoral du 30 juin 1952 modifié le 22 mars 1956. C'est un syndicat intercommunal.

Siège social : Mairie de CASTELSARRASIN

Il est géré, en régie directe, par un Comité Syndical dont le président est Bernard DAGEN, Maire de Castelsarrasin et par des délégués membres de chaque commune adhérente.

Pour la Commune de MEAUZAC :  
Délégué titulaire : José LACOMBE  
Délégué suppléant : Rémi DELBOUIS

Le Syndicat des Eaux de Castelsarrasin emploie 5 personnes

### Les adhérents en 2004

Communes	Nombre d'abonnés	Volume facturé en m <sup>3</sup>
Albefeuille Lagarde	264	31.612
Barry d'Islemade	278	35.220
Castelsarrasin	1.922	261.897
Labastide du Temple	366	44.771
Lavilledieu du Temple	754	92.314
Les Barthes	178	22.228
Meauzac	443	62.830
Saint-Porquier	474	54.709
<b>TOTAL</b>	<b>4.679</b>	<b>605.581</b>

(source rappel annuel d'activités 2004 du Syndicat des Eaux)

### Objet essentiel

- Production et distribution d'eau potable pour les besoins domestiques sur le territoire géographique dit constructible des communes adhérentes exception faite de la distribution de la zone urbaine de Castelsarrasin)
- Le Syndicat produit les 2/3 des besoins de la zone dite urbaine de Castelsarrasin (environ 600.000 m<sup>3</sup> vendus à la SAUR)

### Intervention du syndicat

- Entretien des 60 kms de canalisations principales
- Branchements des nouveaux compteurs et pose des canalisations nécessaires
- Entretien des réservoirs d'eau : 7 réservoirs surélevés

### \* Le budget Eau et assainissement (résultats 2004)

#### ✓ Section d'exploitation :

Dépenses :	5.659 €
Recettes :	36.654 €
Résultat de clôture :	30.995 €
Résultats antérieurs reportés :	265 €
<b>Résultat total :</b>	<b>31.260 €</b>

#### ✓ Section d'investissement :

Dépenses :	30.437 €
Recettes :	31.949 €
Résultat de clôture :	1.512 €
Restes à réaliser	
en dépense :	14.750 €
en recettes :	0.00 €
solde :	-14.750 €
Résultats antérieurs reportés :	-19.949 €
<b>Résultat définitif :</b>	<b>-33.187 €</b>

### \* Le budget CCAS (résultats 2004)

#### ✓ Section de fonctionnement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	912 €
Résultat de clôture :	912 €
Résultats antérieurs reportés :	2.833 €

12 voix pour,  
1 voix contre,  
1 abstention  
**LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2004  
SONT ADOPTES**

## Les budgets primitifs 2005

### \* Le budget Principal

✓ Section de fonctionnement :		
Dépenses :	792.737 €	
Recettes :	792.737 €	
✓ Section d'investissement :		
Dépenses :	727.140 €	
Recettes :	727.140 €	

**Vote du Conseil**  
**POUR : 14**  
**CONTRE : 1**  
**Le budget 2005 est adopté**

### \* Le budget Eau et assainissement

#### ✓ Section d'exploitation :

Dépenses :	46.380 €
Recettes :	46.380 €
✓ Section d'investissement :	
Dépenses :	78.287 €
Recettes :	78.287 €

### \* Le budget CCAS

#### ✓ Section d'exploitation :

Dépenses :	3.745 €
Recettes :	3.745 €

## Les quatre taxes

Taxe	Taux 2005	Taux 2004
<b>Habitation</b>	<b>8.56 %</b>	<b>8.31%</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>23.00 %</b>	<b>22,33%</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>113.69 %</b>	<b>113,69%</b>
<b>Professionnelle</b>	<b>19.97 %</b>	<b>19,39%</b>

## Programme d'investissement 2005

Programme de Travaux	Coût	Subventions (*)
Lavoir	20 500 €	8 760 €
Classe supplémentaire	20 500 €	10 023 €
Rénovation Mairie	27 200 €	2 790 €
Rénovation bâtiment SIV	115 100 €	Instruction
Aménagement entrée village	4 100 €	Instruction
Éclairage traverse Meauzac	24 400 €	Instruction
Voirie suite inondations	131 700 €	102 762 €

Pour 2005, ce budget principal, préparé en commission municipale du budget et grâce à l'expertise de notre secrétaire, avec le concours et sous le contrôle de Madame DELSART, percepteur, a été adopté par le Conseil Municipal du 13 avril 2005 par 14 voix pour, 1 contre.

Les dépenses d'investissement sont couvertes en parties par des subventions de l'État, de la Région et du Département.

En 2005, les barèmes de la fiscalité communale n'augmenteront que très modérément.

La municipalité a le souci de faire du mieux possible sans alourdir exagérément les charges.

(\*) Seules les subventions attribuées officiellement sont mentionnées. Les autres dossiers sont à l'instruction.

## Le travail des commissions

(rapporteur de la commission)

**Travaux** (Yves CAZENEUVE) - Mardi 8 mars :

Choix des devis de rénovation de la Mairie. Essais d'éclairage du lavoir proposés par le SDE et la CITEL

**Urbanisme** (Alain AUDUBERT) - Jeudi 10 mars :

Préparation de la réunion publique, travail sur le zonage du PLU avec le Cabinet SOGEXFO

**Économique** (José LACOMBE) - Mardi 10 mars :

Avis de la Commission suite au courrier de Monsieur Nougayrède relatif aux conditions d'acquisition de son immeuble

**Budget** (José LACOMBE) - Jeudi 17 mars :

Présentation des comptes administratifs, travail sur le budget assainissement 2005, CCAS 2005 et sur la section de fonctionnement du budget principal 2005.

**Urbanisme** (Alain AUDUBERT) - Mardi 29 mars :

Présentation du diagnostic du réseau d'assainissement par M. Vandaele du Cabinet G2C Environnement

**Impôts locaux** (José LACOMBE) - Mercredi 30 mars :

Fixation des taux d'imposition 2005

**Budget** (José LACOMBE) - Jeudi 31 mars :

Travail sur le budget principal 2005

**Travaux** (Yves CAZENEUVE) - Mercredi 6 avril :

Choix des devis pour la réparation des dalles de l'église, des stores de l'école.

**Personnel** (Éliette RUELLE) - Jeudi 7 avril :

Régime indemnitaire 2005, informations et propositions pour le recrutement d'une personne en contrat emploi CES affectée aux travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts.

**Urbanisme** (Alain AUDUBERT) - Mardi 26 avril :

Travail que le futur zonage du PLU

**Économique** (José LACOMBE) - Mardi 24 mai :

Projet de regroupement des commerces dans le centre du village.

**Fêtes et cérémonies** (Jean Claude MARTY) - Mercredi 5 janvier :

Organisation de la venue du conteur

**Travaux** (Yves CAZENEUVE) - Jeudi 6 janvier :

Choix des travaux et des investissements à réaliser dans l'année

**Espaces verts** (José GUY) - Jeudi 13 janvier :

Projet d'aménagement de l'entrée du village en plantations proposé par M. Coconnier

**Vie scolaire et extra scolaire** (Mireille DOMPEYRE et Florian BUTTI-GIEG) - Jeudi 20 janvier :

Organisation du carnaval, aménagement du temps scolaire, travaux et budget

**Fêtes et cérémonies et Espaces verts** (Jean Claude MARTY et José GUY) - Mardi 25 janvier :

Organisation de la coque des rois des aînés, projet d'aménagement de l'entrée du village en plantations proposé par M. Coconnier

**Économique** (José LACOMBE) - Mardi 15 février :

Préemption de l'immeuble Nougayrède

**Urbanisme** (Alain AUDUBERT) - Mardi 22 février :

Informations réglementaires relatives à l'élaboration du PLU apportées par Messieurs Ferrières, Margolle et Melle Delcamp de la DDE de Montauban et de Castelsarrasin

**Urbanisme** (Alain AUDUBERT) - Mardi 1er mars :

Préparation de la réunion du 10 mars avec le Cabinet SOGEXFO, propositions de modifications du PADD

**Espaces verts** (José GUY) - Mercredi 2 mars :

Conseils délivrés par Madame Depardon du Conseil Général sur le projet paysager d'aménagement de l'entrée du village.



### Le Comité des fêtes

La fête de juillet vient de se terminer, malgré les averses orageuses de samedi après-midi c'est une réussite. D'un point de vue financier les résultats du loto de mai, la tournée des fleurs et les recettes de bar permettent l'équilibre.

La moindre affluence de samedi soir a été compensée par la belle journée de dimanche. Jeunes et moins jeunes ont profités des voitures et tracteurs exposés grâce à l'aimable participation des amateurs d'automobiles anciennes (AAAAA et M. Mourgues). Les promenades en hippomobile ont une nouvelle fois attirés nombre de parents et d'enfants.

La présence de plusieurs stands forains depuis de nombreuses années a été très appréciée. Ceux-ci se sont engagés à être présents l'été prochain. Un ticket offert par le Comité des Fêtes aurait du être distribué à l'école, un oubli malencontreux a un peu perturbé cette action (distribution dimanche aux enfants qui se sont présentés), le Comité demande à tous de les excuser pour ce raté. Cette opération sera renouvelée en 2006.

Le feu d'artifice offert par la Municipalité a attiré une foule nombreuse qui a ensuite profité du parquet de danse pour continuer la soirée avec l'orchestre Serge Vergnes.

Le Comité remercie toutes les associations (Pétanque avec un bon concours dimanche après-midi, foot, tennis,...) et les particuliers (bar les Terrasses du Tarn, les lansquenets et les commerces du village) qui ont œuvrés pour que cette fête soit un succès.

L'assemblée générale s'est tenue le 30 juin, le bilan annuel est assez bon, les finances sont en hausse. Quelques points restent à améliorer, ce qui a entraîné des échanges assez vifs au sein de l'association. Le renouvellement du bureau n'a pas eu lieu et une nouvelle assemblée se tiendra le jeudi 28 juillet 2005 à la salle des fêtes en soirée. Le Comité recherche toujours des volontaires afin d'étoffer ses actions d'animations et en proposer des nouvelles.

Bruno Chauvin & Raymond Servat  
Coprésidents du comité des fêtes

### APEM

#### Association des Parents d'Élèves de MEAUZAC

Tout d'abord, l'Association tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents de notre commune.

Nous vous rappelons qu'une boîte aux lettres est à votre disposition à côté du garage à vélos vous permettant de nous transmettre vos idées ou suggestions mais aussi vos problèmes.

Nous vous informons que cette année, le vide grenier aura lieu le 11 septembre. Cette manifestation permet chaque année de participer à la vie scolaire. Par exemple, durant les années écoulées, nous avons participé aux financements de diverses sorties (Cibourne, Saint Nicolas de la Grave...), à l'achat de matériel (table de ping-pong, frigo, jeux divers pour les petits, tapis...) et au financement de divers spectacles.

Tous les parents ou grands-parents qui souhaitent nous aider ce jour-là seront les bienvenus (placement des exposants le matin, buvette tout au long de la journée, confection de gâteaux...) mais aussi toutes les personnes qui souhaitent nous aider tout au long de l'année.

Le coucou de février a connu un vif succès ainsi que notre pique-nique de fin d'année. Nous espérons renouveler ces manifestations l'année prochaine et comptons vivement sur la participation de tout le monde.

Nous envisageons également d'organiser une soirée débat sur un sujet qui reste à définir (toutes les propositions seront les bienvenues) Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec moi. Bonnes vacances à tous.

La Présidente,  
Valérie CHALAIN (06.20.74.53.73)



### Amicale des jeunes d'antan Meauzac—Barry d'Islemade

Le mouvement associatif des Aînés Ruraux en France compte 740.000 adhérents, 10.000 clubs affiliés à 83 Fédérations.

#### Compte rendu des activités du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

**13 janvier** : Repas de la Coque des Rois à Barry d'Islemade

**20 février** : Loto à la salle des fêtes de Meauzac

**13 mars** : Assemblée Générale de notre Amicale tenue à la salle des fêtes de Meauzac suivie du repas traditionnel

**31 mars - 28 avril - 12 et 26 mai** : Entraînements de pétanque en vue des journées officielles suivis du "graillou" habituel très apprécié des pétanqueurs.

**26 avril - 20 et 31 mai** : Journées officielles de pétanque à Orgueil, Vazillac et Grisolles. Notre Amicale a été très bien représentée par le nombre et la qualité de ses joueurs.

**24 mai** : Sortie d'une journée en car en Ariège. Les 43 participants ont bien apprécié la promenade en barque sur la rivière souterraine de Labouche et ont visité des "Forges de Pyrène" où 120 métiers d'autrefois sont représentés ce qui les a passionnés leur rappelant des souvenirs d'enfance.

**9 juin** : Repas de printemps à Barry d'Islemade

**20, 21, 22 et 23 juin** : Voyage en Ardèche (53 participants) Tout a débuté par la visite de la bambouiserie d'Anduze puis l'installation au "Gai Logis" à Lauriac en Vivarais. On a pu visiter de merveilleux villages comme Largentièr Joyeuse, découvrir les célèbres gorges de l'Ardèche, son pont d'Arc, goûter lors de la visite de la cave la bonne clairette de DIE, visiter le musée de la guerre et la nécropole dédiée aux victimes du Martyr à Vassieux en Vercors, se promener dans les grands goulets, site naturel spectaculaire, aller au Mont Gerbier de Jonc (source de la Loire) et grimper au rocher de Corneille au Puy en Velay, départ des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle. Le retour a été fait dans la joie et la bonne humeur, la tête pleine de merveilleux souvenirs.

Une prochaine sortie en car est envisagée en septembre. La destination et la date seront précisées ultérieurement.

Cet été, les jeux de société, belote et autres activités continueront dans la salle des Aînés de Meauzac tous les **lundi de 14h à 17h30**.

Bonnes vacances à tous et à toutes.

Le Bureau



### Association OASIS Section Gymnastique

Finis les temps des tortures, des courbatures, des gémissements, des soupis mais finis aussi les franches rigolades, les plaisanteries, les 3<sup>ème</sup> mi-temps. Cette année sportive s'est terminée fin juin avec le spectacle de nos "petits rats de Meauzac" sous la direction de notre compétente Stéphanie. Beaucoup de travail et de trac pour nos petites filles qui ont dansé devant une salle bien remplie et sous les applaudissements de toutes leurs familles. Un apéritif a suivi pour resserrer des liens d'amitiés.

Pour les adultes, pas de spectacle mais nous nous préparons avec beaucoup d'entrain pour 2020 ou 2025 ... peut être seront nous prêtes à ce moment là ! N'est ce pas Marie !!! toi qui est la cause de toutes nos courbatures et qui nous martyrise le lundi de 20h à 21h et le jeudi de 18h30 à 19h30. Rejoignez-nous Mesdames, c'est pour votre bien.

Début des cours le premier lundi de septembre. Les cours pour les enfants auront lieu le mercredi. Horaires et dates à déterminer. Renseignez-vous pour les enfants chez Marcelle 05.63.31.55.96, pour les adultes chez Françoise au 05.63.31.64.97.

Notre fête annuelle étant très demandée, nous nous retrouverons fin novembre avec un nouveau thème et de nouveaux décors. Bonnes vacances à toutes.

## Le mot des associations Meauzacaïses



### Association de Tennis Meauzacaïse A.T.M.

Le Tournoi de Tennis de l'Association annuel se déroule actuellement au terrain de tennis municipal. L'Association est cette année heureuse d'accueillir de nombreux participants : 80 adultes, 20 enfants et 6 adolescents, qui concourent dans différentes catégories (Simple Hommes Classés, Simple Hommes Non Classés, Simple Dame, Double Dame, Double Mixte et Tournoi Jeunes) Comme chaque année, un concours amical de pétanque est organisé à partir de 20h tous les vendredis soirs.

La soirée de clôture du Tournoi et de remise des prix aura lieu le **samedi 30 juillet 2005** au terrain de tennis, à partir de 19h30, nous espérons que vous viendrez nombreux à cette occasion.

L'École de Tennis reprendra au mois de septembre. Elle accueille les enfants pour des cours dispensés le mercredi matin par Monsieur Bruno GARCIA. Les inscriptions à l'École de Tennis doivent se faire avant le 15 septembre 2005. Cette année, l'Association sera heureuse d'offrir à chaque jeune licencié une raquette à l'occasion de son inscription à l'École de Tennis.

Des cours pour adultes pourront éventuellement être proposés, sous réserve d'un nombre suffisant de personnes intéressées.

**Pour tous renseignements et inscriptions pour les licences F.F.T. 2005-2006 et adhésion à l'ATM, vous pouvez contacter:**  
Isabelle BONNEFOUS - 05.63.31.78.55  
Jean-Marc SIEURAC - 05.63.31.52.88  
Cathy GUIONNET - 05.63.31.65.57



### La Gaule Meauzacaïse

Quel dommage ! Quel plaisir peut-on avoir de casser, d'arracher et de brûler des plantations qui servent à rendre agréable un lac de promeneurs et de pêcheurs sachant que le travail a été fait bénévolement par le bureau. Respecter ce lieu c'est protéger notre vie.

L'année 2005 a été bonne pour les pêcheurs, les lâchers de truites ont pu se faire aux dates prévues.

Le loto du mois de février a été d'une bonne chambrée. Le 26 juin, notre concours traditionnel a été réalisé avec autant de succès et fut très ensoleillé. Le matin était consacré au concours des jeunes : une quarantaine a pu "faquiner le goujon" (merci les pelits). Le repas de midi a été très apprécié. Le concours des adultes a débuté à 15h30 : 11 participants ont fait la fête aux poissons chats. Un seul regret pour le bureau a été la faible participation à ce concours. La journée s'est terminée tard dans la soirée. Le bureau remercie la population meauzacaïse et des environs de leur participation à cette fête de la pêche. Bonne pêche à tous et bonnes vacances.

Le Bureau.



### L.A.C.C.A.

Chers chasseurs, L'ACCA de Meauzac vous informe qu'elle organise la permanence pour les permis de chasse : le **samedi 30 juillet** et le **lundi 1<sup>er</sup> août de 14h à 18h** chez Monsieur FRABEL au Village.

L'ouverture générale est fixée au dimanche 11 septembre à 8 heures. Les dates d'ouverture de la chasse de la caille et de la tourterelle ne sont pas encore arrêtées à ce jour. Bonne chasse à tous.



### Jeunesse Sportive Meauzacaïse

Tel : 06.81.69.77.79 / 05.63.31.64.33

Pour la saison qui se présente, la J.S. Meauzac présentera le même effectif, complété par la venue d'une douzaine de nouveaux joueurs (dont 4 retours au club), pour seulement 2 départs de l'équipe 3. A l'encadrement les entraîneurs V. Petit (équipe 1) et C. Irissou (équipe 2) ont été reconduits, pour tenter d'atteindre les objectifs principaux de cette nouvelle saison, à savoir la montée de ces 2 équipes. L'équipe 3 sera encadrée par M. Lavéron et M. Delbouis, quand à A. Kessimou il deviendra cette année, nouveau dirigeant avec J.M. Desbois, en remplacement de P. Ambal. Le comité directeur restera inchangé.

Côté animation, le ball-trap annuel aura lieu sur 3 jours : samedi 13 (nocturne) dimanche 14 (matinée, journée et nocturne) et lundi 15 (journée) août. La saison des lotos mensuels reprendra dès le début octobre. Le réveil de la Saint Sylvestre se déroulera à Lavilledieu et sera organisé par le « Pôle Football Terrasses du Tarn »

Chez les jeunes, après une première saison de rodage, le nouveau club de jeunes (P.F.T.T.) regroupant les 6 communes de Meauzac, Labastide du T., Lavilledieu du T., Albefeuille L., Barry d'Istemade et les Barthes permettra à tous les enfants de 6 à 18 ans de pratiquer le football dans les meilleures conditions possibles de formation et d'éducation.

En composant le numéro du secrétaire du Pôle (G. Fargal : 06 81 69 77 79), vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires pour inscrire vos enfants (de 6 à 18 ans) au football.

Il y aura aussi deux équipes féminines, une de jeunes (13-16 ans) et une de seniors, pour les filles de moins de 13 ans, elles continueront de pratiquer en mixité avec les garçons.

Toutes personnes désireuses d'apporter de l'aide pour l'encadrement et le bon fonctionnement de ce club de jeunes, seront les bienvenues.

La Jeunesse Sportive Meauzacaïse et le Pôle Football Terrasses du Tarn souhaitent une bonne saison à tous.

#### Les Présidents

Y. Irissou et Y. Salitot



### Les A.A.A.A. Association d'Amis et d'Amateurs d'Automobiles Anciennes

L'Association existe depuis 11 ans et se compose d'un bureau de 9 membres et de 90 adhérents. 4 sorties sont proposées sur l'année. La dernière pour 2005 a lieu le 23 octobre.

Les dates pour 2006 sont le 22 janvier, les 6 et 7 mai (sur deux jours), le 9 juillet et le 22 octobre.

L'Assemblée Générale se déroulera le 4 mars, sans oublier dans la salle des fêtes une soirée "Moules Frites" le 1<sup>er</sup> avril, peut être une soirée choucroute et, bien sur, la nuit de la Saint Sylvestre.

Les personnes qui désirent participer à nos sorties ou qui souhaitent avoir des informations peuvent me contacter.

Serge DARENES (05.63.31.53.05 / 06.12.17.58.94)

### JSM section pétanque

Pour cette année 2005, la section pétanque a organisé son concours officiel au mois de juin qui, dans l'ensemble, a été réussi.

Pour la fête d'été, un concours amical a été organisé au café en collaboration avec la Comité des Fêtes.

Les deux prochains concours (tête à tête et doublettes) auront lieu le 7 août. Autre satisfaction : une dizaine de licenciés supplémentaires dont quelques jeunes.

Le Président.

## Petites nouvelles brèves

### La Mairie fait peau neuve

Comme vous l'avez constaté, des travaux importants ont été réalisés sur le bâtiment de la Mairie :

- Modification des ouvertures des bureaux permettant d'une part d'améliorer votre accueil et d'autre part de réaliser des économies d'énergie (double vitrage)
- Peinture de la façade et des volets

Coût global du projet : 27.200 €

Subvention obtenue à ce jour : 2.790 €

L'accès au panneau d'affichage est possible à toute heure. La porte du hall d'entrée est toujours ouverte.



### P.L.U. : Réunion publique

Le jeudi 14 avril à 20h30, dans la salle des fêtes de Meauzac, environ 160 personnes ont assisté à la réunion publique de présentation du diagnostic du plan local d'urbanisme (P.L.U) et du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D)

Après les présentations de Monsieur BEZARD

FALGAS et Madame PAVY, des questions ont été posées amenant une discussion avec les intervenants.

La mise en œuvre du P.L.U et plus particulièrement du P.A.D.D ont été présentés dans le bulletin municipal n°9 de décembre 2004.

Une nouvelle réunion publique aura lieu à l'automne. Nous vous en informerons ultérieurement.

### Aménagement de l'entrée du village (côté Lafrançaise)

L'embellissement de l'entrée du village du côté de Lafrançaise a débuté. Un trottoir est en cours d'aménagement, des arbustes et des fleurs ont été plantées sur les terre-pleins et sur les abords de la voie, l'arrosage automatique a été installé.

La mise en place des mats destinés à l'éclairage public sera effectuée dans le courant de l'été suivie par la réfection du lavoir (rénovation et éclairage)



### Halte au vandalisme ...



Vous l'avez constaté, la Municipalité a fait de gros efforts de fleurissement, notamment à la sortie du village vers Lafrançaise (ce n'est d'ailleurs pas encore terminé).

Malheureusement, de nombreux vols à répétition se produisent et anéantissent les efforts de nos agents et coûtent également des euros à la collectivité. Je demande à chacun d'entre vous d'être vigilant et de déclarer auprès de nos services le moindre indice qui pourrait stopper cette bêtise.

Des dégradations beaucoup plus violentes (au stade notamment) ont eu lieu récemment. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et les auteurs identifiés devront répondre de leurs actes par l'entremise de leurs parents car malheureusement nous avons à faire à des fauteurs de troubles en culottes courtes.

Je m'adresse à ces gamins en leur demandant instamment de se faire remarquer autrement au sein de notre village car nous ne tolérerons jamais ces agissements.

### ...et un peu de civisme s'il vous plaît !

En tant que premier responsable de la commune, je me dois de souligner certains points qui empoisonnent la vie de notre cité. La réfection de la traverse du village ne doit pas être l'occasion de stationner n'importe où.

En effet, trop souvent, les véhicules stationnent devant les commerces alors qu'il existe la place au dessus de la mairie, la place de l'église et le parking autour du café; plus d'emplacements de stationnement qu'il n'en faut pour le trafic meauzacais.

Bien des villes nous envient notre capacité de stationnement gratuit !!!

Alors de grâce, pensez que lorsque vous vous garez devant un commerce, il y a un énorme danger de visibilité.

Je vous remercie à l'avance de votre civisme.

José LACOMBE



#### Alors... Raconte ! 2005

Mercredi 12 janvier à 20h30, la Commune a accueilli le conteur Alain LE GOFF dans le cadre des soirées organisées par les Amis de la Médiathèque de Tarn et Garonne à l'occasion du 10e festival des conteurs.

Cette manifestation, qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Meauzac, a rencontré un vif succès. En effet, plus de 150 personnes ont assisté à la représentation.

#### Appel à la population !

Dans le cadre des activités que vous propose la bibliothèque de Meauzac tout au long de l'année, les bénévoles organisent une exposition sur les écoles d'antan de Meauzac (publique et Ste Anne)

Pour cela, nous faisons appel à vos connaissances et à vos prêts d'objets anciens (blouses, bon-points, images, livres, photos de classes et des bâtiments...)

Tous les objets prêtés seront répertoriés et vous seront rendus à la fin de l'exposition.

Encore une fois, c'est de votre collaboration dont dépend la réussite de cette exposition.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la bibliothèque aux heures d'ouverture (Tél : 05.63.67.13.97)

Les Bénévoles

#### Prévention des risques d'incendie

Un arrêté préfectoral du 30 juin 2005 régleme l'emploi du feu en vue d'assurer la prévention des incendies dans le Département.

Il est interdit à toute personne de jeter des objets en ignition et notamment des mégots susceptibles de provoquer un départ de feu pendant la période du 1er juillet au 31 août.

De plus, une zone vulnérable a été définie et fait l'objet de dispositions particulières.

L'arrêté préfectoral est affiché en Mairie.

Monsieur et Madame BOUSQUET ont donné des petits pains à l'occasion de la semaine du pain (du 9 au 15 mai)

#### Magasin QUALISOL

Toute l'équipe de Qualisol de Meauzac (Frédéric et Stéphane) sont heureux de vous accueillir dans leurs nouveaux locaux avec, à partir du mois de septembre, une gamme complète en libre service agricole ainsi que les activités annexes habituelles comme le gaz et les matériaux de construction.

#### Changement de propriétaire de l'épicerie

Voici maintenant près d'un mois que votre épicerie de Meauzac (tabac, presse, alimentation) a changé de propriétaire et je me réjouis d'être celle qui désormais vous accueille tous les jours dans ses locaux.

De souche Meauzacaise de par mon père, vous m'avez offert un accueil chaleureux ainsi qu'à ma sœur Véronique présente également à mes côtés.

Le magasin est ouvert tous les jours de 8h à 12h30 et de 14h à 19h30, de 8h à 12h30 les dimanche et lundi.

J'espère vivement répondre au mieux à vos attentes dans le choix des produits et surtout dans le rapport qualité/prix.

Dès l'ouverture, j'ai pu revoir les prix à la baisse sur la majorité de l'alimentation et je tenais aussi à vous rappeler les tarifs intéressants sur notre étalage légumes et fromage à la coupe; les prix pratiqués dans les grandes surfaces étant supérieurs.

Le démarrage connaissant quelques lacunes notamment dans les stocks insuffisants de certains produits, je vous demande toute votre indulgence le temps de régulariser cette situation.

C'est dans la joie et la bonne humeur que nous vous attendons tous les jours dans votre épicerie Meauzacaise et encore un grand merci pour l'accueil que vous m'avez réservé.

Martine NONDIER/LAFAGE

Un merci tout particulier à Jacques et à tous ceux qui m'ont aidé et soutenu pour la mise en route de votre commerce de proximité.

## PLAN CANICULE 2005

En 2005, un plan canicule a été élaboré tant au niveau national que localement.

Comme l'an passé, les communes ont un rôle important pour la mise en place de ce plan. Aux termes de la loi (n°2004-06 du 30 juin 2004) et du décret d'application (n°2004-926) le maire doit recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Un registre nominatif, confidentiel, est donc tenu à la Mairie. La démarche d'inscription des personnes âgées ou handicapées est volontaire.

#### Qui peut figurer sur ce registre ?

- les personnes âgées de plus de 65 ans
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes adulte handicapées

#### Qui est habilité à demander cette inscription ?

- soit la personne elle même
- soit un tiers c'est à dire toute personne physique (parent, voisin, médecin traitant, infirmière,...) ou morale ( service de soins à domicile).

#### Comment s'inscrire sur le registre ?

- soit en remplissant et en retournant l'imprimé de demande annexé à ce bulletin d'informations
- soit directement auprès du secrétariat de la Mairie.

Un accusé de réception confirmera votre demande d'inscription auprès de la cellule « Canicule » de la mairie de Meauzac.

Cette inscription reste CONFIDENTIELLE

#### Peut-on retirer son inscription ?

A tout moment la demande d'inscription peut être annulée.

Les inscriptions effectuées en 2004 ne peuvent pas être prises en compte pour 2005. Une nouvelle demande doit être faite pour l'été 2005.

#### MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANICULE

##### NIVEAU 1 – LA VIGILANCE (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre)

Informations aux personnes ayant demandé une vigilance particulière

Signalement à Madame la Préfète de toute situation anormale liée à la canicule et pouvant constituer un facteur d'alerte

##### NIVEAU 2 – L'ALERTE

Diffusion de messages d'alerte à la population

Point quotidien transmis à Madame la Préfète

##### NIVEAU 3 – L'INTERVENTION

Tournées auprès des personnes qui ont demandé une assistance

Installation de points de distribution d'eau

Information en temps réel à Madame la Préfète de toute difficulté que la commune ne parviendrait pas à surmonter

##### NIVEAU 4 – LA REQUISITION

Tout le personnel communal titulaire est réquisitionné

Tournées auprès des personnes qui ont demandé une assistance

Installation de points de distribution d'eau

Information en temps réel à Madame la Préfète de toute difficulté que la commune ne parviendrait pas à surmonter

La cellule de crise fonctionne alors 24h/24